



CHARTRE DU TENNIS CLUB DE PIERRE-BENITE

ACCES AU COURT COUVERT

L'accès au court couvert est sécurisé par la présence d'une alarme. Cet accès ne fait pas l'objet d'un supplément mais est subordonné à la signature de la présente Charte. Celle-ci vous engage à respecter la confidentialité de votre code d'accès personnel et de la mise sous alarme de l'enceinte lorsque vous quittez le terrain.

Tout déclenchement de l'alarme ou oubli de mise sous alarme du court couvert entraînera le déplacement d'un service de sécurité privé. Ce déplacement vous sera directement facturé par le Trésor Public, via Mr le Receveur principal.

Code d'accès Personnel attribué :
(Partie réservée au club)

--	--	--	--	--	--

CLEF D'ACCES AUX COURTS

Lors de votre paiement de l'adhésion pour la saison, il vous est remis une clé contre une caution de 10€/clé. Cette clé est personnelle, la reproduction ou le prêt de cette clé est considéré comme un usage abusif. L'équipe dirigeante se réserve le droit d'interdire tout accès aux courts pour tout usage abusif constaté.

La caution est rétribuée lorsque la clé est rendue au TCPB.

Nom :		Prénom :	
Adresse :	Rue, quartier...	Code postal	ville
Téléphone :		@ courriel :	

Je m'engage :

- 1- **A respecter la confidentialité de mon code d'accès personnel au court couvert du Tennis Club de Pierre-Bénite**
- 2- **A effectuer la mise sous alarme de l'enceinte lorsque je quitte le terrain**
- 3- **Le cas échéant, à régler la facture occasionnée par le déplacement du service de sécurité qui me sera adressée à mon domicile par le Trésor Public, via Mr le Receveur principal.**

Date :

Signature :